

LA LETTRE

VALENÇOISE

COMMUNE DE VALENCE EN BRIE

N° 18 - Octobre 2023

Bulletin d'information de la mairie

place de l'église
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.35
contact@valence77830.fr

Directeur de publication : Pierre RACINE

Comité de rédaction :
Pascal DUFLOT
Nicolas CHARPENTIER-LIEGEY
Timmy CHEDRI



RÉUNION PUBLIQUE

LUNDI 6 NOVEMBRE

Salle Marius-ALBERT . 19h

DÉBATS STATIONNEMENTS ET INCIVILITÉS

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

PLANNING

Mardi 31 octobre

Halloween

*organisé par l'association
COMITÉ DES FÊTES
Salle Marius-Albert*

Samedi 11 novembre

**Commémoration
10h30 Cimetière**

11h00 Monument aux morts
organisée par la municipalité

Samedi 18 novembre

Pièce de théâtre

*organisée par le théâtre du Signe et
la municipalité
Salle Marius-Albert*

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : fermée toute la journée / **Mardi** : 13h30 - 18h / **Mercredi** : 8h30 - 12h / 14h - 18h / **Judi** : fermée toute la journée / **Vendredi** : 14h - 18h / **Samedi** : 8h30 - 12h

Permanence des élus : Tous les lundis de 17h30 à 19h sauf pendant les vacances scolaires.

 <http://www.facebook.com/ValenceEnBrie77830>



www.valence-en-brie.fr





La benne à déchets verts sera retirée le 15 décembre 2023 et sera de nouveau mise à disposition le 15 mars 2024.

Déclarations travaux d'urbanisme

Nous vous rappelons que les travaux d'aménagements ou de constructions doivent faire l'objet d'une demande préalable à la mairie.

En cas de travaux non déclarés cela constitue une infraction au code de l'Urbanisme. Par ailleurs, un agent de l'État ou un agent de la police peut déposer un procès-verbal après constatation d'une infraction. C'est alors que l'agent de l'État ou l'agent de police peut exiger l'arrêt des travaux.

En cas de doute n'hésitez pas à contacter la mairie.

Vous pouvez trouver les formulaires de demande de travaux sur service-public.fr.



RAPPEL

Afin d'anticiper le début des travaux du réseaux de mise en séparatif, nous demandons à toutes les personnes vulnérables (personnes âgées, personnes à mobilités réduites, personnes malades ou ayant besoin de soins...) ou entrepreneur recevant régulièrement du matériel, de se rapprocher de la mairie.

Cette information nous permettra de garantir, dans la mesure du possible, l'accès à votre domicile.

Sont concernés les habitants des rues :

- Rue Emile Parquet
- Rue Marcel Dessonnes
- Rue des Bordes
- Rue Octave Rousseau
- Rue Max Lafon
- Rue des Carrois
- Rue Guy Charles Cros
- Route de Vernou



Sécheresse été 2022

Suite à vos demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvement de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus entre le 1er juillet et le 30 septembre 2022, la préfecture a informé la municipalité que la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle.

Vous pouvez consulter l'arrêté du 23 juillet 2023 NOR : IOME2318045A sur legifrance.gouv.fr, les annexes précisent les motivations de cette décision.



La municipalité organise un concours des "maisons décorées" pour Noël. Pour vous inscrire contactez la mairie au 01.64.31.81.35

Date butoir pour les inscriptions, le samedi 9 décembre 2023.

